

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique  
**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation  
**Band:** 46 (1917)  
**Heft:** 17

**Buchbesprechung:** Bibliographies

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

l'élève a naturellement le beau rôle, trouver spirituel et drôle le ton irrespectueux et gamin avec lequel l'enfant traite ses maîtres, supporter même que, en présence des siens, il se serve, en parlant de ses maîtres, de sobriquets et d'épithètes malhonnêtes, ce sont autant de complaisances coupables, autant de manières de montrer qu'on a partie liée avec l'enfant contre l'éducateur. C'est aussi une manière d'affaiblir l'autorité de ceux-ci, de les désarmer, et, par suite, de leur rendre impossible l'œuvre même de l'éducation qu'on leur a confiée. C'est un illogisme pratique que la plus élémentaire réflexion devrait faire éviter. »

Au reste, n'y a-t-il pas un moyen d'éviter ces inconvénients, tout en sauvegardant les droits réciproques des parents et des maîtres ? Pourquoi les uns et les autres n'essayeraient-ils pas, dans une conversation amicale et loyale, de se mettre d'accord, quand il y a lieu ? Un entretien de ce genre, hors de la présence de l'enfant, naturellement, couperait court à toute cause de malentendu et supprimerait toute discordance entre ceux qui doivent s'entendre, s'ils veulent réussir dans leur tâche commune.

Le même auteur, déjà cité, dit encore, dans le même ouvrage :

« D'une manière générale, on peut dire qu'il y a trop peu de relations établies entre la famille et l'école ; trop souvent, l'une et l'autre suivent leur œuvre presque en s'ignorant réciproquement et sans avoir le souci de ne point se contrecarrer.

Ces lacunes tournent toutes au détriment du grave problème de l'éducation de l'enfance et de la jeunesse, qui reste, cependant, un problème capital. »

*L'Echo vaudois.*

---

## BIBLIOGRAPHIES

---

*Le fait de la Semaine*, N° du 21 septembre, *Ce qu'un Français doit savoir des Etats-Unis*. Cette instructive étude comprend les subdivisions suivantes : Le pays, les habitants, histoire des Etats-Unis, constitution politique, richesse, travail, organisation, enseignement et éducation, la société, littérature, art et science, l'idéalisme américain. Librairie Grasset, 61, rue des Saints-Pères, Paris ; prix : 50 cent.

\* \* \*

*Mon Guide*. — Conseils et prières à l'usage de la jeunesse, par l'abbé Chauffard, curé du Locle. Eberle et Rickenbach, kath. Verlagsbuchhandlung, Einsiedeln. — En vente à Fribourg, Librairie catholique. Prix : 1 fr. 30 et 1 fr. 70, suivant la reliure.

Voici un excellent petit manuel de piété. Il tient à la fois du paroissien et du traité de piété. Les conseils qui en forment la première partie sont vraiment le « guide » de la jeunesse : conseils clairs, précis, pressants aussi, sans rien pourtant de la morose rigidité qui effraye et éloigne. Qu'on lise plutôt ces titres : Amuse-toi, quand il faut : amuse-toi comme il faut ! Des avis sur la conduite à tenir dans les tentations, des recommandations sur le choix des lectures résument brièvement,

pour ce jeune monde de nos patronages, l'expérience des théologiens et des confesseurs.

Le recueil de prières comprend les prières du matin et du soir, prières de la confession, communion, de la messe, chemin de la croix et les dévotions spéciales de la jeunesse. Les prières de la messe et des vêpres sont à la fois en latin et en français, ce qui aidera à suivre les offices. Là où l'on a établi l'habitude des communions avec la récitation des actes en commun, on utilisera avantageusement ceux de ce petit manuel, qu'une disposition typographique heureuse a distribués par petits membres de phrases, propres à ce genre de récitation. L'élégance et la commodité du format 8 × 12 cm., avec 7 mm. d'épaisseur, en font un livre très portatif. Le succès a, du reste, prouvé les avantages de ce manuel, qui en est à sa 2<sup>me</sup> édition, du 5 au 10<sup>me</sup> mille.

\* \* \*

*Elevage simple des poules*, maladies et soins, principales races, par Mayor-Delapraz, in-8° de 136 pages. Estavayer, Butty & C<sup>ie</sup>, éditeurs.

Ce manuel très pratique est l'œuvre d'un homme expérimenté qui s'est livré pendant de nombreuses années à l'élevage pratique des poules et qui veut apporter sa « modeste part à l'œuvre de vulgarisation dont nos campagnes pourraient tirer tant de profits ».



## CHRONIQUE SCOLAIRE

**Suisse.** — Au cours de la discussion de la gestion du Département de l'Intérieur, MM. Fritschi (Zurich) et Bonjour (Vaud) ont déposé une motion disant : « Les Chambres fédérales, renouvelant leur postulat de l'année 1908, invitent le Conseil fédéral à présenter un rapport et des propositions sur la question de savoir s'il n'y a pas lieu d'augmenter la subvention à l'école primaire publique et de réviser dans ce but la loi fédérale du 25 juin 1903, afin de permettre aux cantons de réaliser l'amélioration urgente de la situation économique du corps enseignant. »

Au nom de la droite catholique, M. de Streng (Thurgovie) s'est déclaré d'accord avec les motionnaires. M. Bürren, radical bernois, a demandé que la subvention fédérale soit accordée aussi aux écoles libres. M. Calonder a accepté la motion au nom du Conseil fédéral, sans toutefois promettre de prendre une résolution avant l'hiver, et sans se prononcer sur la question de l'enseignement libre.

**Fribourg.** — Dans ses séances du 22 septembre, du 1<sup>er</sup> et 8 octobre, le Conseil d'Etat a nommé M. Henri Cham-martin, à Mannens, instituteur à Vaulruz ; M. Florentin